

# Saga Ceta et conflits contre Etats : l'Europe ouvre le débat

UE Avec le Canada, la Commission lance des « pourparlers exploratoires » en vue de mettre sur pied une cour multilatérale « objective »

Chose promise, chose due : Européens et Canadiens vont chercher un consensus international pour réformer le mode de règlement des différends quand un conflit oppose un investisseur privé à un Etat. Un système toujours très controversé : c'est l'une des principales dispositions qui continuent à nourrir la résistance dans la « saga Ceta », le traité de libre-échange signé entre l'Union européenne et le Canada, notamment dans le chef des Wallons et des autres entités fédérées francophones du pays.

Face aux critiques, les Européens avaient déjà obtenu des Canadiens de confier l'arbitrage de ces conflits à un système de cour permanente. Celle-ci sera dotée d'un degré d'appel et, surtout, de juges censés être plus impartiaux que les avocats d'affaires jusqu'ici sélectionnés par les multinationales pour tenter d'obtenir gain de cause

face aux réglementations imposées par la puissance publique – ce mécanisme-là, ad hoc et privé, a donné lieu à quelques jugements exorbitants et il est encore aujourd'hui prévu par quelque 3.200 traités de protection de l'investissement conclus de par le monde, dont 1.400 concernent des Etats membres de l'Union européenne ! C'est la nouvelle cour, qui supplée toutefois toujours les tribunaux « classiques » des Etats, que les Wallons veulent soumettre à l'examen de la Cour de justice de l'UE, pour en vérifier la compatibilité avec les traités

européens. Une démarche que le gouvernement Michel refuse d'entreprendre pour l'instant, redoutant une nouvelle manœuvre dilatoire de ces rebelles wallons...

Quoi qu'il en soit, Européens et Canadiens se sont déjà engagés à ne pas en rester à cette cour bilatérale. Les deux parties se sont en effet engagées à travailler « sans attendre » en vue de transformer ce système (prévu aussi dans un autre accord de libre-échange récent, conclu avec le Vietnam, et qui serait également envisagé par les Européens avec les Etats-Unis dans le cadre d'un éventuel TTIP, désormais hypothétique avec le président Trump).

Le dispositif bilatéral devrait dans cette perspective laisser un jour la place à une cour de l'investissement permanente unique et véritablement multilatérale, qui s'appliquerait à un nombre « le plus important possible » de pays – de 10 à 20, au moins, « pour être réalistes », dit-on à la Commission. Cet engagement est consigné dans la « Déclaration interprétative » jointe au Ceta après le bras de fer engagé par les entités fédérées francophones de Belgique.

C'est dans ce cadre que la Commission européenne et le gouvernement canadien entament ces mardi et mercredi des « pourparlers exploratoires » avec une quarantaine de pays – des Etats-Unis à la Chine, en passant par

« *Nous espérons, fin 2017, début 2018, recevoir le feu vert du Conseil pour négocier* »

UNE SOURCE À LA COMMISSION

des pays africains, latinos, le Mexique, la Suisse ou la Turquie – et plusieurs organisations internationales. Ces discussions se dérouleront au niveau des experts, à Genève, dans les bâtiments du siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ces discussions se poursuivront en janvier, au niveau ministériel cette fois, au Forum économique mondial de Davos.

« *Nous espérons, fin 2017, début*

*2018, recevoir le feu vert du Conseil pour négocier* », indique une source à la Commission. La présence de cette quarantaine de pays ne veut évidemment pas dire que ceux-ci sont tous déjà acquis à la cause euro-canadienne : « *Nous avons confiance, mais nous ne sommes pas naïfs.* » Ni que les multinationales se réjouiront du projet, censé mettre en place « *une organisation objective, qui travaille bien et plus vite que les mécanismes actuels, un système qui ne soit pas biaisé, sans possibilité pour les parties de désigner leurs arbitres. C'est moins populaire du côté des multinationales !* », relève-t-on du côté de la Commission. Qui ajoute, tout à son plaidoyer en faveur des traités libre-échangistes « *de la nouvelle génération* » : « *Faute d'accord sur ce projet multilatéral, le système actuel sera maintenu...* » ■

PHILIPPE REGNIER